

## ANNEXE 1 – COMPTE DE RESULTAT

Année 20..... ou exercice du ..... au .....

Charges	Montant	Produit	Montant
<b>Charges directes</b>		<b>Ressources directes</b>	
<b>60 - Achat</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achat matières et fournitures		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 – Subventions d’exploitation</b>	
		Etat; Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61 - Servies extérieurs</b>		Conseil régional :	
Locations		Conseil départemental :	
Entretien et réparation		Communes, communautés de communes ou d’agglomération :	
Assurance			
Documentation			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Service bancaires, autres			
<b>63 - Impôts- taxe</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF...) à détailler :	
		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
<b>64 - Charges de personnel</b>		L’agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		756. cotisations	
		758. dons manuels - mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectés</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>Résultat excédentaire</b>		<b>Résultat déficitaire</b>	
<b>Total général</b>		<b>Total général</b>	
Remarques :			

## ANNEXE 2 – BUDGET DE L'ASSOCIATION

Année 20..... ou exercice du ..... au .....

Charges	Montant	Produit	Montant
<b>Charges directes</b>		<b>Ressources directes</b>	
<b>60 - Achat</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achat matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
		Etat : Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Conseil régional :	
Locations		Conseil départemental :	
Entretien et réparation		Communes, communautés de communes ou d'agglomération :	
Assurance			
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Service bancaires, autres			
<b>63 - Impôts-taxe</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF...) à détailler :	
		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
<b>64 - Charges de personnel</b>		L'agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		756. cotisations	
		758. dons manuels - mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectés</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<b>86 – Empois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

### ANNEXE 3 – BUDGET PREVISIONNEL

annexe à utiliser également pour le projet

Année 20..... ou exercice du ..... au .....

Charges	Montant	Produit	Montant
Charges directes		Ressources directes	
<b>60 - Achat</b>		<b>70 – vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achat matières et fournitures		<b>73 – dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 – subventions d'exploitation</b>	
		Etat : Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
<b>61 - servies extérieurs</b>		Conseil régional :	
Locations		Conseil départemental :	
Entretien et réparation		Communes, communautés de communes ou d'agglomération :	
Assurance			
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Service bancaires, autres			
<b>63 - Impôts- taxe</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF...) à détailler :	
		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
<b>64 - Charges de personnel</b>		L'agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - autres produits de gestion courante</b>	
		756. cotisations	
		758. dons manuels - mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectés</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</b>		<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
860 – Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

La subvention sollicitée de ..... €, objet de la présente demande représente ..... % du total des produits du projet.  
(montant sollicité/total du budget)x100.





## CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321  
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain  
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

**ANNEXE 6 - PARTICIPANTS LICENCIES/ NON LICENCIES**

Nombre de licenciés/non licenciés : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Saison 2021/2022  
(du 1/09/21 au 31/08/22)

Dont double licence/adhésion : \_\_\_\_\_

	Pratiquants										Non pratiquants	
	moins de 12 ans		12/18 ans rezéens		12/18 ans non rezéens		plus de 18 ans rezéens		plus de 18 ans non rezéens			
	licencié	non licencié	licencié	non licencié	licencié	non licencié	licencié	non licencié	licencié	non licencié	licencié	non licencié
Masculins												
Féminins												
<b>TOTAL</b>												

	12/17 ans	18/25 ans	26/60 ans	61 ans et plus
Masculins				
Féminins				
<b>TOTAL</b>				

**ANNEXE 7 - FRAIS DE DEPLACEMENTS AU DELA DE 50 KM**

Saison 2021/2022  
(du 1/09/21 au 31/08/22)

**Association :**

**Section :**

Date	Lieu	Compétition	Nb de pratiquants	Distance Aller	Mode de déplacement *	Frais Engagés
<b>TOTAL</b>						

\* Pour tout déplacement en voiture :

Nombre de véhicules à

Tarif et mode de remboursement à .....

.....

Dépense à la charge de l'association à .....

Observations à .....

.....

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements**

**le ou la président(e) ,**

signature :

ANNEXE 8 - FRAIS D'ARBITRAGE / JUGE

Saison 2021/2022  
(du 1/09/21 au 31/08/22)

Association :

Section :

Date	Catégorie	Compétition	Frais Engagés
<b>TOTAL</b>			

**OBSERVATIONS**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements  
le ou la président(e) ,  
signature :



## Justificatifs obligatoires

Association :

Section :

NATURE PRÉCISE	Frais Engagés	Numéro de pièce
<b>TOTAL</b>		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements  
le ou la président(e),  
signature :

## Justificatifs obligatoires pour les nouveaux encadrants

Association :

Section :

NOM - Prénom	Catégorie encadrée (1)	Age	Jours	Horaires (2)	Qualification	- 18 ans (nbre heures)	+ 18 ans (nbre heures)
<i>exemple</i> : MARTIN Thierry	<i>Benjamins</i>	<i>11/12 ans</i>	<i>Lundi Jeudi</i>	<i>17h30 / 19h00 18h00 / 19h00</i>	<i>BEE5 1er degré</i>	<i>2h30</i>	
<b>TOTAL</b>							

(1) Bien dissocier les catégories encadrées (- 18 ans ; + 18 ans)

(2) horaires de début et de fin d'entraînement (cf aux créneaux horaires attribués)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements  
le ou la président(e) ,  
signature :

## Justificatifs obligatoires

Association :

Section :

Nbre de compétiteurs : féminins :

masculins :

Nbre d'accompagnateurs :

Type de compétition	Nombre de jours de compétition	Date	Lieu	Distance (en nbre de Km)
Compétition à <b>moins de 200 km de Rezé</b>				
→				
→				
→				
Compétition à <b>plus de 200 km</b> de Rezé (avec possibilité de prise en charge des frais de repas/hébergement - voir encart ci-dessous)				
1 -				
2 -				
3 -				
4 -				

Frais généraux	Montant		Quantité		TOTAL
Engagement					
Arbitrage					
Redevances fédérales					
Table de marque					
					Sous-total
Transport	KM	Location véhicule	Cout péage	Cout carburant	TOTAL
Voiture					
Minibus					
Train					
Avion					
Autre à préciser : .....					
					Sous-total
Repas/Héb. > à 200 km - Lieu à préciser <sup>1</sup>	Cout repas		Cout hébergement		TOTAL
1 -					
2 -					
3 -					
4 -					
					Sous-total
					TOTAL

<sup>1</sup> Reprendre dans l'ordre les lieux de déplacement préciser dans l'encart " Compétition à plus de 200 km de Rezé"**HAUT NIVEAU INDIVIDUEL "Jeunes"**

\* Sportifs participant à des compétitions nationales ou internationales

\* Prise en charge à hauteur de 70 %

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements

le ou la président(e),

signature :

**HAUT NIVEAU COLLECTIF "Jeunes"**

\* Équipe évoluant au niveau National

Foot	Hand	Rugby	Volley	Basket
Moins de 15 ans			Minimes	Moins de 15 ans
Moins de 17 ans	Moins de 16 ans	Moins de 17 ans	Cadets	Moins de 17 ans
Moins de 19 ans	Moins de 18 ans	Moins de 19 ans	Juniors	Moins de 20 ans

\* Prise en charge à hauteur de 80 %

## Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

→ les justificatifs, selon les frais engagés :

- Engagements
- Arbitrage
- Redevances fédérales
- Tables de marque
- Transports : tickets carburant – facture de location véhicules

Au-delà de 200 km :

- Hébergement : facture hôtel
- Restauration : facture restaurant – tickets de caisse

Prise en compte d'1 accompagnateur pour 3 compétiteurs.

Nature des <b>activités</b> de l'association	Tarifs au QF (oui/non)	nombre de participants	Tranches d'ages										
			moins de 12 ans		12/18 ans		19/25 ans		26/60 ans		plus de 60 ans		
			femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	

Nature des **actions** de l'association

Date	Lieu	Fréquentation du public	Nombre de bénévoles	Tarifification

ANNEXE 13 - FICHE PROJET - Subvention affectée

**Intitulé :**

**Objectifs :**

**Descriptions :**

**Bénéficiaires :**

caractéristiques sociales, dans les respects des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femme-homme, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle...

**Territoire :**

**Moyens matériels et humains :**

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés		
Volontaires (services civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

Oui  Non si oui, combien en ETP : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) ..... au .....

**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus :**

→ compléter l'annexe 3 - budget prévisionnel dans le cadre de ce projet